



Présents	11
Pouvoir(s)	3
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 septembre à 19 heures,
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. AUROUSSEAU Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2024

Présents : MM. AUROUSSEAU Jean-Claude, MARCON Yves, MME ROUSSILLAT Florence, MM. GENDRAUD Alain, MEYRAT Jean-Pierre, FOREST Christophe, GUETAT Philippe, MMES COUDIERE Françoise, AUDOUX Annie, MM. SANTINON Emmanuel, THAL Serge.

Absents excusés : MMES JOACHIM Sylvie (pouvoir à Florence ROUSSILLAT), BELOT Amélie (pouvoir à Jean-Pierre MEYRAT), GUILLOT Laurent (pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU).

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSILLAT Florence

Objet : Avant-Projet Sommaire (APS) Réaménagement des installations d'éclairage public
Suite à enfouissement des réseaux BT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a demandé le concours technique et financier du Syndicat Départemental d'Electricité de la Creuse (SDEC) et autorisé la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune et le SDEC pour le projet d'éclairage public : réaménagement des installations Rue des Lilas, Rue des Mousseaux, Chemin de la Promenade et Rue du 8 mai (délibération n°23089-2024-001 DE).

Il présente à l'assemblée l'avant-projet sommaire présenté par le SDEC qui détaille les travaux envisagés, leurs coûts et le plan de financement.

L'estimation prévisionnelle de cette opération s'élève à 64 489.09 € HT et serait financée comme suit :

• Subvention SDEC (80 % du coût HT des travaux de réseaux)	3 804.00 €
• Subvention SDEC (30 % du coût HT des travaux d'appareillages – réaménagement)	6 983.23 €
• DETR (35 % du coût HT des travaux)	20 906.93 €
• Fonds propres	32 794.93 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avant-projet sommaire du SDEC,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel et SOLLICITE les subventions, notamment au titre de la DETR 2025,

AUTORISE le Maire à signer les pièces et actes nécessaires à cette affaire,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire, Jean Claude AUROUSSEAU.

Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse
023-212308902-20240920-2308920240024DE-DE
Date de transmission et de réception Préfecture : 25/09/2024
Date de publication : 25/09/2024



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Présents	11
Pouvoir(s)	3
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 septembre à 19 heures,
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. AUROUSSEAU Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2024

Présents : MM. AUROUSSEAU Jean-Claude, MARCON Yves, MME ROUSSILLAT Florence, MM. GENDRAUD Alain, MEYRAT Jean-Pierre, FOREST Christophe, GUETAT Philippe, MMES COUDIERE Françoise, AUDOUX Annie, MM. SANTINON Emmanuel, THAL Serge.

Absents excusés : MMES JOACHIM Sylvie (pouvoir à Florence ROUSSILLAT), BELOT Amélie (pouvoir à Jean-Pierre MEYRAT), GUILLOT Laurent (pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU).

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSILLAT Florence

Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche.

Le Maire communique à l'assemblée la délibération n°2024-037 en date du 08.07.2024 et le projet de statuts de la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche (CCPCM) qui portent les modifications suivantes

- Prise de la compétence de l'eau et de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2025,
- Indication que les compétences exercées auparavant à titre optionnel et facultatif le sont désormais à titre supplémentaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le projet des statuts modifiés de la CCPCM annexé à la présente délibération

EMET UN AVIS FAVORABLE à la modification des statuts de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche portée par la délibération n°2024-037 en date du 08.07.2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean Claude AUROUSSEAU.



Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse
023-212308902-20240920-2308920240025DE-DE
Date de transmission et de réception Préfecture : 25/09/2024
Date de publication : 25/09/2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**Commune
de
GENOUILLAC
Creuse**



Présents	11
Pouvoir(s)	3
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°23089-2024-0026-DE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 septembre à 19 heures,
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de M. AUROUSSEAU Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2024

Présents : MM. AUROUSSEAU Jean-Claude, MARCON Yves, MME ROUSSILLAT
Florence, MM. GENDRAUD Alain, MEYRAT Jean-Pierre, FOREST Christophe,
GUETAT Philippe, MMES COUDIERE Françoise, AUDOUX Annie, MM. SANTINON
Emmanuel, THAL Serge.

Absents excusés : MMES JOACHIM Sylvie (pouvoir à Florence ROUSSILLAT),
BELOT Amélie (pouvoir à Jean-Pierre MEYRAT), GUILLOT Laurent (pouvoir à Jean-
Claude AUROUSSEAU).

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSILLAT Florence

Objet : Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et compte tenu des besoins des différents services décide, à
compter de ce jour :

De créer :

- Deux postes d'Adjoint technique Principal de 1^{ère} classe, à temps complet,

Autorise le Maire à signer les pièces et actes nécessaires et à effectuer les déclarations nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean Claude AUROUSSEAU.



Accusé de réception de la Préfecture de la Creuse
023-212308902-20240920-2308920240026DE-DE
Date de transmission et de réception Préfecture : 25/09/2024
Date de publication : 25/09/2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire
l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa
publication et sa transmission aux services de l'État.